

219C0770
FR0000610016-FS0424

10 mai 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MERCIALYS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 mai 2019, la société Casino, Guichard-Perrachon¹ (1 cours Antoine Guichard, 42000 Saint-Etienne) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 2 mai 2019, les seuils de 15% et 10% du capital de la société MERCIALYS et détenir individuellement, directement et par assimilation au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 7 979 839 actions MERCIALYS représentant 8,67% du capital de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte du dénouement partiel d'un contrat financier portant sur des actions MERCIALYS avec paiement d'un différentiel (*total return swap*) conclu par Casino, Guichard-Perrachon auprès de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB).

¹ Contrôlée par M. Jean-Charles Naouri.

² Sur la base d'un capital composé de 92 049 169 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

À cette occasion, le concert formé constitué de M. Jean-Charles Naouri et des sociétés qu'il contrôle directement ou indirectement n'a franchi directement et indirectement, aucun seuil et détient, au 2 mai 2019, 37 094 657 actions MERCIALYS représentant 24 997 865 droits de vote, soit 40,30% du capital et 27,16% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
La Forézienne de Participations	22 235 085	24,16	22 235 085	24,16
Dinetard	900 000	0,98	900 000	0,98
Casino, Guichard-Perrachon	26 452	0,03	26 452	0,03
L'Immobilière Groupe Casino	102	ns	102	ns
Foncière Euris	1 836 045	1,99	1 836 045	1,99
Finatis	47	ns	47	ns
M. Jean-Charles Naouri	46	ns	46	ns
Euris	45	ns	45	ns
Matignon Diderot	43	ns	43	ns
Total concert (détention effective)	24 997 865	27,16	24 997 865	27,16
Casino, Guichard-Perrachon	7 953 387	8,64	0 ³	ns
Foncière Euris	2 300 000	2,50	0 ³	ns
Rallye	1 843 405	2,00	0 ³	ns
Total concert (détention par assimilation)	12 096 792	13,14	0	ns
Total concert	37 094 657	40,30	24 997 865	27,16

La société Casino, Guichard-Perrachon a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 7 953 387 actions MERCIALYS (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) résultant de la détention d'un contrat de *swaps* à dénouement en espèces portant sur autant d'actions MERCIALYS, exerçable jusqu'au 28 décembre 2020⁴.

La société Foncière Euris a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 2 300 000 actions MERCIALYS (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) résultant de la détention d'un contrat de *swaps* à dénouement en espèces portant sur autant d'actions MERCIALYS, exerçable jusqu'au 28 décembre 2020⁴.

³ Le déclarant a précisé que les contrats financiers concernés sont à dénouement exclusivement monétaire et ne confèrent donc aucun droit de vote ; c'est pourquoi, il n'a procédé à l'assimilation des actions concernées qu'en terme de détention en capital.

⁴ Sur la base d'un delta de 1 (source CACIB).